

Le fabuleux destin de *l'épargne salariale*



■● Semaine
de l'Épargne
Salariale ●■

Comprendre l'épargne salariale en
1 minute chrono !

À quoi sert l'épargne salariale ?

L'épargne salariale permet de partager la valeur créée par l'entreprise et d'aider chaque salarié à construire une épargne pour ses projets personnels et sa retraite.

Un dispositif simple, collectif et accessible.

D'où vient l'argent ?

- la participation
- l'intéressement
- la prime de partage de la valeur
- les versements volontaires des salariés

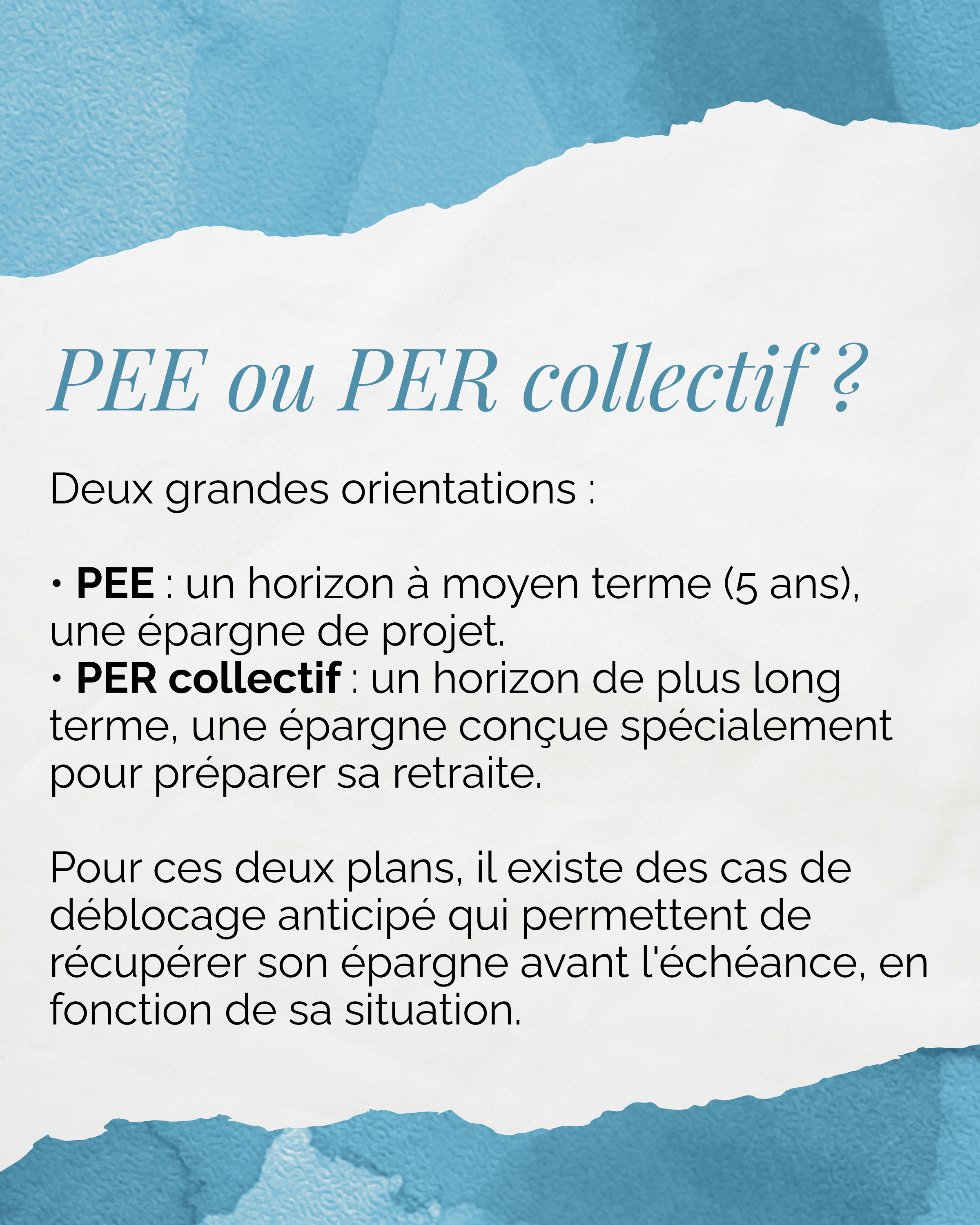
Et éventuellement d'une aide complémentaire de l'entreprise avec l'abondement.

Un ensemble de leviers qui renforcent votre épargne.

Où va votre épargne ?

Votre épargne est investie dans les fonds proposés par le plan : ils ont chacun des caractéristiques particulières qui sont présentées dans le Document d'Information Clé (DIC).

Différents supports pour bâtir une épargne qui vous ressemble !



PEE ou PER collectif ?

Deux grandes orientations :

- **PEE** : un horizon à moyen terme (5 ans), une épargne de projet.
- **PER collectif** : un horizon de plus long terme, une épargne conçue spécialement pour préparer sa retraite.

Pour ces deux plans, il existe des cas de déblocage anticipé qui permettent de récupérer son épargne avant l'échéance, en fonction de sa situation.



Une fiscalité avantageuse

Les sommes issues de la participation, de l'intéressement ou de l'abondement, sont exonérées d'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont épargnées dans un plan d'épargne salariale.

**Un cadre avantageux qui renforce
l'efficacité de votre épargne.**

En bref

L'épargne salariale, c'est :

- être associé à la performance de son entreprise
- bénéficier d'un dispositif mis en place par l'employeur, accessible à tous les salariés
- disposer d'horizons d'épargne adaptés à chaque besoin
- profiter d'un cadre fiscal avantageux

Retrouvez les réponses à toutes vos questions sur :

www.epargnesalariale-france.fr

 Semaine
de l'Épargne
Salariale